



**Saint-Adolphe-d'Howard**

Naturellement accueillante

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

**Règlement no 911 abrogeant le règlement 804 relatif à l'augmentation de la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule, motorisé ou tracté, et de tout équipement fixe ou non et abrogeant les règlements 436 et 254.**

ATTENDU QUE le règlement 804 a été adopté le 14 octobre 2016 afin d'augmenter la tarification lors d'une intervention du service de sécurité incendie destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule automobile et/ou des interventions pour prévenir ou stabiliser un déversement de produits dangereux ;

ATTENDU QUE la Municipalité suivant l'article 244.1 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* adopte chaque année un règlement établissant la tarification des biens et services municipaux;

ATTENDU QUE la tarification lors d'une intervention du service de sécurité incendie est incluse dans le règlement de tarification 2023;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'abroger le règlement 804 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 17 février 2023;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé et mis à la disposition du public pour consultation à la séance ordinaire du 17 février 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette  
et résolu unanimement:

QUE le projet de Règlement no 911 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

**ARTICLE 1 :**

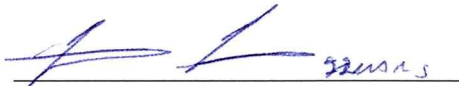
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :**

Le règlement n° 804 relative à l'augmentation de la tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule, motorisé ou tracté, et de tout équipement fixe ou non et abrogeant les règlements 436 et 254 est abrogé à toute fin que de droit.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Claude Charbonneau  
Maire



Stéphane LaBarre  
Directeur général et greffier-trésorier

|                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Avis de motion :               | 17 février 2023     |
| Dépôt du projet de règlement : | 17 février 2023     |
| Adoption du règlement :        | 17 mars 2023        |
| Avis de promulgation :         | <b>21 mars 2023</b> |